

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 16 mai 2011 portant délégation de signature du président-directeur général
de la RATP au directeur du département des espaces et du patrimoine [ESP]**

NOR : DEVT1114404S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la RATP,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 28 janvier 2011 (délibération du CA du 28 janvier 2011) au président-directeur général de la RATP par le conseil d'administration de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Rémi FEREDJ, directeur du département ESP, à l'effet de signer, en son nom, la convention à passer entre le ministère de la défense et des anciens combattants, la société OPALE Défense et la RATP relative à la réalisation d'une sortie de métro en tréfonds d'un ouvrage du ministère à la station Balard (ligne 8) ainsi que tous actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi FEREDJ, directeur du département ESP, de donner délégation à M. Olivier LE BERRE, chef de projet au sein du département ESP, à l'effet de signer tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 16 mai 2011.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN